



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Survie des laboratoires de biologie médicale

Question écrite n° 25657

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'avenir des laboratoires de biologie médicale en France, plus particulièrement dans les petites et moyennes villes. En effet, suite à un échec des négociations entre les organisations représentatives des biologistes médicaux et la caisse nationale d'assurance maladie, l'enveloppe 2020 attribuée à ce secteur enregistre une baisse de 4,6 %. Ces dix dernières années, ces mêmes laboratoires ont déjà fait des efforts significatifs en réalisant un milliard d'euros d'économies cumulées. Cette décision fragilise les petits laboratoires et va engendrer leur fermeture dans les petites et moyennes villes. Sachant que ces laboratoires jouent un rôle essentiel dans la première circonscription de l'Eure et participent pleinement aux axes du Gouvernement en permettant le maintien à domicile des personnes âgées, les prises en charge ambulatoire des longues maladies et les prélèvements à domicile dans un contexte de désertification médicale prononcée, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de soutenir ces laboratoires dans les territoires et pérenniser un accès de proximité pour tous .

Texte de la réponse

Pour l'avenir de la biologie médicale française, il importe de concilier deux impératifs : la contrainte pesant sur les finances publiques et le maintien d'un haut niveau de performance du secteur en matière d'innovation et de service rendu au patient. Les protocoles d'accord pluriannuels signés depuis 2014 ont permis de répondre à ce double objectif. Un premier protocole couvrant la période 2014-2016 a ainsi fixé un taux de croissance de 0,25% par an pour les dépenses de biologie en ville. Face au constat positif partagé par les partenaires, de stabilisation et de prévisibilité des dépenses, l'assurance maladie et les syndicats signataires ont souhaité prolonger ce protocole d'accord pour la période 2017-2019. Des négociations sont en cours entre l'assurance maladie et les partenaires syndicaux pour signer un nouveau protocole d'accord pour les années 2020-2022 sur des bases similaires, étant entendu que le Gouvernement est attaché à la préservation d'un modèle et d'un service de proximité et adapté à chaque territoire. A cet effet et dans le cadre du pacte de refondation des urgences, la ministre des solidarités et de la santé a pris, le 9 septembre 2019, des engagements sur le développement de la biologie délocalisée pour répondre aux enjeux d'innovation et de proximité du secteur. Les nouvelles technologies en nanomatériaux améliorent la sensibilité des tests et permettent une miniaturisation des plateformes de diagnostic. Dans ce cadre, un desserrement des conditions de mise en œuvre de la biologie délocalisée, limitée à la pratique des examens simples et automatisés et placée sous la supervision des biologistes est pertinente. Il permettra d'apporter une réponse complémentaire aux enjeux de proximité et de réponse aux besoins urgents.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25657

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 décembre 2019](#), page 11479

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 290